

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL



REGLEMENT CHALLENGE DAVID GARAU (U11)

Saison 2018/2019

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U10 et U11 Filles et Garçons, ainsi qu'un nombre illimité U12 Filles.

Un joueur ayant participé au Challenge David GARAU ne pourra plus participer au Challenge Henri LAGGIARD.

Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Les rencontres se disputent obligatoirement suivant le calendrier établi par le Pôle Football d'Animation et approuvé par le Comité Directeur.

Les matchs sont éliminatoires pour le Challenge D. GARAU puis sous forme de plateau pour la Phase Finale prévue **en Juin 2019**.

Chaque joueur participant au Challenge D.GARAU doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Ne peuvent participer au Challenge D. GARAU qu'une équipe par club.

Les équipes devront être munies des licences (Joueurs et Educateurs). Seuls trois éducateurs de chaque équipe, dont un sera chargé d'être l'Arbitre Assistant, seront autorisés sur le terrain. Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre. Elle doit être éditée par le club recevant, puis envoyée par celui-ci au District de Provence dans les 48h suivants la rencontre, conformément aux dispositions de l'Article 23-6 des Règlements Sportifs du District de Provence.

Le non envoi de la feuille de match, dans les délais impartis, sera sanctionné conformément aux dispositions de l'Article 23-7 des Règlements Sportifs du District de Provence.

Tout club se verra sanctionner d'une amende financière de 30 euros par équipe absente, si l'absence n'a pas été signalée avant le lundi précédent le match, par application de l'Article 6- 1 des Règlements Sportifs du District de Provence.

Match de Cadrage + 2ers tours :

Match sec de 2 X 25 minutes selon les Règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U11.

A l'issue du temps réglementaire, si le score est nul, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but, conformément aux prescriptions ci-dessous

3^{ème} Tour: Par Groupes

4 Groupes de 4 et 4 Groupes de 5 (1 Qualifié par groupe)

Les Groupes constitués de 4 équipes disputeront 3 rencontres de 2x10 minutes

Les Groupes constitués de 5 équipes disputeront 4 rencontres de 15 minutes

Dates

1^{er} Tour : 10 Novembre 2018

2^{ème} Tour : 12 Janvier 2019

3^{ème} Tour : 02 Février 2019

Phase Finale : 01 Juin 2019

Déroulement de l'épreuve

- Dans chaque poule, un classement sera établi.

4 points match gagné

2 points match nul

1 point match perdu

0 point match perdu par forfait ou pénalité

En cas de match nul, chaque équipe marquera deux points et il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (voir règlement en annexe) dont le résultat pourra éventuellement être utilisé entre les équipes classées à égalité.

- En cas d'égalité pour l'attribution de la première place d'une poule entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :
 - du résultat des matches joués entre les équipes ex-aequo (le résultat de l'épreuve des coups de pied au but pouvant départager deux équipes ex-aequo).
 - L'équipe ayant la meilleure différence de buts sur l'ensemble des rencontres.
 - Celle ayant marqué le plus grand nombre de buts.
 - Celle désignée vainqueur par le tirage au sort.

Phase Finale :

Les 8 équipes s'étant qualifiées lors du tour précédant participeront à la Phase Finale qui se déroulera en Juin 2019.

Lors de cette journée, les équipes présentes participeront à un défi technique (jonglerie statique) et éducatif (quizz autour du Programme Educatif Fédéral) ainsi qu'à des rencontres organisées selon une formule « échiquier »

Epreuve des coups de pied au but

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués.

L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied.
Le gagnant du toss débute.

Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but, ce qui mène généralement à une première série de huit coups de pied. Si après une première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur du camp tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.
Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).

Les litiges seront respectivement réglés en premier ressort par la C.S.R. pour les contestations visant la qualification et la participation des joueurs ainsi que l'application des Règlements Généraux de la F.F.F et des Règlements du District de Provence, par la C.D.A pour les réserves techniques, par la Commission de Discipline pour les affaires entrant dans le domaine de ses compétences définies par l'article 3.1.1 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 des Règlements Généraux).